

Image not found or type unknown



## Pension alimentaire enfant traillant en contrat alternance

Par **gival**, le **27/10/2015** à **08:47**

Bonjour,

Je verse actuellement une pension alimentaire à mon ex-femme pour un de nos enfants qui vit toujours sous son toit. Le procès verbal de notre divorce fait état d'obligation de pension alimentaire jusqu'à la fin des études de mon enfant. Celui-ci, majeur, est maintenant en contrat d'alternance depuis plus d'un an et a un revenu supérieur à 800€/mois. Je désirai donc savoir quelles étaient mes obligations dans ce cas.

Cordialement,